

Mis à jour en 2025

GUIDE DES

DÉCHÈTERIES

pour les professionnels

SOYONS
REDOUTABLES
AVEC NOS DÉCHETS !



CHAQUE GESTE COMPTE, MAITRISONS NOS DÉCHETS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Tél. : 02.50.79.16.10

decheteries@lecotentin.fr



7 déchèteries **du Cotentin accueillent** **les professionnels** **du territoire**

À moins de 20 minutes de votre chantier ou de votre siège social, 7 de nos 15 déchèteries vous accueillent sur présentation d'un autocollant apposé sur votre pare-brise (pensez à demander le vôtre - voir page 5).

Ces sites permettent le dépôt de vos déchets, qu'ils soient gratuits ou payants.

En vous rendant en déchèterie, vous contribuez à la réduction des dépôts sauvages, à la préservation de l'environnement et à l'économie de matières premières grâce au recyclage.

LES DÉCHÈTERIES DU COTENTIN



DÉCHÈTERIES ACCEPTANT LES PROFESSIONNELS

QUI EST CONSIDÉRÉ COMME UN PROFESSIONNEL ?

Sont considérés comme « professionnels » :

- Les entreprises, industriels, artisans, commerçants, professions libérales... travaillant à titre exceptionnel ou quotidiennement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Les entreprises d'insertion du secteur marchand
- Les bailleurs sociaux publics et privés et leurs services
- Les établissements de santé et de soins publics et privés
- Les services du Département, de la Région et de l'État ou toutes autres structures publiques assimilées

Tous les professionnels doivent se référencer auprès de la collectivité avant d'accéder aux déchèteries.



L'autocollant doit être apposé sur chaque pare-brise des véhicules de la société pour accéder aux déchèteries

SE RÉFÉRENCER COMME PROFESSIONNEL

Pour accéder aux déchèteries, chaque professionnel doit se référencer auprès de la collectivité, qui leur remet un autocollant à appliquer sur le pare-brise de leurs véhicules.

Sans cette autorisation, l'accès aux déchèteries leur est refusé.

Comment se référencer ?



> ÉTAPE 1 | Remplir le formulaire

Le formulaire est librement disponible sur le site lecotentin.fr ou sur l'application "Mes déchets le Cotentin"

> ÉTAPE 2 | Appliquer l'autocollant sur le pare-brise

L'Agglomération du Cotentin enverra au professionnel qui en fait la demande un courrier, incluant un autocollant à appliquer sur le pare-brise des véhicules.

> ÉTAPE 3 | Vous pouvez vous rendre en déchèterie

À NOTER

- Un extrait KBIS sera à fournir à l'appui du formulaire d'enregistrement
- Si vous possédez plusieurs véhicules susceptibles d'aller en déchèterie, pensez à déclarer l'ensemble de vos véhicules pour que chacun ait le sien.
- Le paiement des dépôts ne sera pas réalisé directement sur site. La facture vous sera transmise par le trésor public.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le rôle du gardien est de veiller au respect des consignes. Sur place, il vous accueille, vous oriente et vous conseille. Respecter les lieux, c'est aussi respecter les usagers et le travail des employés.

BIEN PRÉPARER SA VENUE

- S'assurer avant de venir à la déchèterie que le dépôt ne peut être réparé, donné, vendu ou réemployé sur votre chantier sous forme de broyat ou de remblais
- Choisir l'une des 7 déchèteries réservées aux professionnels
- Vérifier les horaires, les jours d'ouverture pour les professionnels et que la typologie du déchet soit bien acceptée sur nos sites
- Organiser le chargement du véhicule par type de déchets préalablement trié
- Amener ses outils de déchargement (pelle, balai, etc.)
- Passer obligatoirement par le pont bascule, lorsque la déchèterie en est équipée et se présenter au gardien en amont de chaque dépôt, qu'il soit payant ou gratuit
- Décharger soi-même le véhicule, en laissant le quai propre
- Respecter le règlement intérieur, disponible sur le site internet ou auprès du gardien
- Ne déposer en aucun cas son chargement devant les portes, le montant de l'amende peut s'élever jusqu'à 1 500 €
- Pour toutes interrogations (quantité trop importante ou produit spécifique), contactez la déchèterie en amont : decheteries@lecotentin.fr

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE POUR LES PROFESSIONNELS

HIVER (01/10 > 31/03) : 9h - 12h | 13h30 - 17h30

ÉTÉ (01/04 > 30/09) : 9h - 12h | 13h30 - 18h30

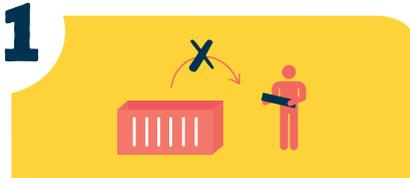
		LUN	MAR	MER	JEU	VEN
BRICQUEBEC- EN-COTENTIN	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✗	✓
GREVILLE-HAGUE	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓
HÉAUVILLE	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✗	✓	✓
PORT-BAIL	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓
VALOGNES	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓
VAROUVILLE	HIVER	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓
TOURLAVILLE	OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE Du lundi au vendredi en journée continue : 9h - 18h30					

**L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EST STRICTEMENT
INTERDIT LES SAMEDIS ET DIMANCHES**

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour votre sécurité et celle des autres, le respect des consignes suivantes est primordial.



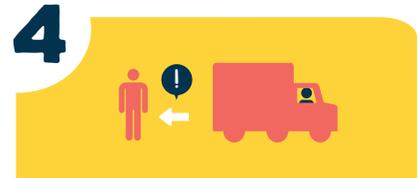
Récupération
interdite



Ne fumez pas
dans l'enceinte du site



Roulez au pas et coupez le
moteur lors du déchargement



Ne passez pas derrière
un véhicule qui recule



Lors du tassage mécanique
des bennes, ne pas déposer de
déchets dans la benne, attendez
que l'opération soit terminée



Quittez la déchèterie aussitôt
après le dépôt des déchets pour
éviter l'encombrement du site
et des voies d'accès

DÉCHETS AUTORISÉS ET DÉCHETS INTERDITS

	CATÉGORIE DE DÉCHETS	TARIF
APPORTS PAYANTS	Non Valorisables	À CONSULTER À LA DÉCHÈTERIE OU SUR LE SITE LECOTENTIN.FR
	Tontes / Pelouses	
	Branchages	
	Souches	
APPORTS GRATUITS	Ferrailles / Métaux	GRATUITS
	Bois	
	Cartons	
	Équipements électriques ou électroniques	
	Déchets d'éléments d'ameublement	
	Batteries / Piles et accumulateurs	
	Lampes et ampoules	
	Textiles	
	Huiles de vidanges	
	Huiles de fritures	
APPORTS INTERDITS	Déchets d'activités de soins à risques infectieux	INTERDITS
	Produits chimiques	
	Amiante / Fibrociment	
	Pneumatiques	
	Extincteurs	
	Bouteilles de gaz	
	Produits pyrotechniques	
	Déchets de Véhicules Hors d'Usages (VHU)	
	Gravats	
	Plâtre	
	Huisserie et vitre	



DÉCHETS INTERDITS : OÙ LES DÉPOSER ?

Ces listes peuvent être amenées à évoluer. Pour obtenir la version la plus à jour rendez-vous sur <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>

GRAVATS

Carrière de Brix

72 route du Mont à la Kaine
50700 BRIX
0233419444

Carrière de Biville

LD La Lande de Biville - BIVILLE
50440 LA HAGUE
0233527103

Carrière Sainte Croix

La Grande Lande Sainte-Croix Hague
50440 LA HAGUE
0233931179

Point P Cherbourg Tourlaville Marcet

14 rue Baptiste Marcet
50110 TOURLAVILLE
0233233700

Point P Cherbourg Tourlaville Longue Mare

Rue Longue Mare
50111 CHERBOURG-EN-COTENTIN
0233876363

SAS Bouce Jean Michel

2 Village de la Grande Route
50630 LA PERNELLE
0233236464

Carrière de Montebourg

Le Mont Rogneux
50310 MONTEBOURG
0233412341

Jeuland

Le Haut Pitois
50700 LIEUSAINT
0233952010

Point P Bricquebec

2 route de Valognes
50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
0233522035

BigMat Beuve Matériaux Saint-Sauveur-le-Vicomte

38 Rte de Portbail
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Point P Portbail

Les Bouillons - Rue Père Albert - BP 8
50580 PORT-BAIL SUR MER
0233100010

PLÂTRE

Point P Cherbourg Tourlaville Marcet

14 rue Baptiste Marcet
50110 TOURLAVILLE
0233233700

Point P Cherbourg Tourlaville Longue Mare

Rue Longue Mare
50111 CHERBOURG-EN-COTENTIN
0233876363

Point P Bricquebec

2 route de Valognes
50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
0233522035

BigMat Beuve Matériaux Saint-Sauveur-le-Vicomte

38 Rte de Portbail
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

HUISSERIES VITRÉES

Fil&Terre

6, route Le-Bout-de-la-Ville
50480 Blosville
02 33 54 43 11

Point P Cherbourg Tourlaville Marcet

14 rue Baptiste Marcet
50110 TOURLAVILLE
0233233700

Point P Cherbourg Tourlaville Longue Mare

Rue Longue Mare
50111 CHERBOURG-EN-COTENTIN
0233876363

Point P Bricquebec

2 route de Valognes
50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
0233522035

BigMat Beuve Matériaux Saint-Sauveur-le-Vicomte

38 Rte de Portbail
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE



DÉCHETS INTERDITS : OÙ LES DÉPOSER ?

Ces énumérations ne sont pas limitatives et des matières non dénommées pourront être refusées.

BOUTEILLES DE GAZ

Chez votre distributeur de bouteilles de gaz

EXPLOSIFS, ARMES À FEU, MUNITIONS

Gendarmerie ou armurerie

MÉDICAMENTS

Retour en pharmacie (uniquement le blister avec les médicaments non utilisés)
> <https://www.cyclamed.org/>

FUSÉES DE DÉTRESSE

Retour au point de vente
> <https://pyreo.fr/#carte>

RESTES ALIMENTAIRES

Filières spécifiques : Les petits composteurs, véolia, etc.

ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des ordures ménagères

PNEUS AUTRES QUE VÉHICULES LÉGERS DÉJANTÉS

Retour au point de vente

CENDRES DE BOIS (FROIDES)

Utile au jardin, fertilisant et anti-limaces

FILMS AGRICOLES USAGÉS

Voir filière spécifique professionnelle ou chambre d'agriculture
> <https://www.adivalor.fr/>

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX

Se renseigner auprès de votre pharmacie
> <https://www.dastri.fr/nous-collectons/>

CADAVRES D'ANIMAUX

Faire appel à un service d'équarrissage ou vétérinaire

AMIANTE LIÉ

Filière spécifique professionnelle

CONSEIL DE DÉPÔT

Ces listes peuvent être amenées à évoluer. Pour obtenir la version la plus à jour rendez-vous sur <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>

LAINES DE VERRE ET LAINES DE ROCHES

Point P Cherbourg Tourlaville Marcet

14 rue Baptiste Marcet - 50110 TOURLAVILLE
0233233700

Point P Cherbourg Tourlaville Longue Mare

Rue Longue Mare - 50111 CHERBOURG-EN-COTENTIN
0233876363

BigMat Beuve Matériaux Saint-Sauveur-le-Vicomte

38 Rte de Portbail - 50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

 Les dépôts de laines de verre et de laines de roches sont acceptés dans les déchèteries au tarif « non valorisable ». Il est cependant possible de les déposer gratuitement sur les sites listés ci-dessus.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Déposer ses déchets d'activités de soins à risques infectieux dans les ordures ménagères ou les conteneurs de tri est dangereux ! Les ripeurs ou agents de tri manipulent vos déchets quotidiennement. Aussi, pour leur sécurité, veillez au bon tri de vos déchets.

LE COTENTIN RÉPOND

Mon siège social est hors du Cotentin mais j'ai plusieurs chantiers sur le Cotentin dans les semaines à venir puis-je venir en déchèterie ?



Les professionnels dont le siège social n'est pas sur le territoire, mais dont le chantier est sur l'une des communes du Cotentin seront acceptés, à conditions d'en faire la demande en amont afin de recevoir l'autocollant leur autorisant l'accès.

Je n'ai pas reçu mon autocollant, puis-je quand même me présenter en déchèterie ?



Sans autocollant, l'accès en déchèterie vous sera refusé.

Pour les dépôts payants, la facture sera-t-elle envoyée après chaque dépôt ?



La collectivité procèdera à la facturation de manière périodique, ce qui implique, pour certain de regrouper plusieurs dépôts sur la même facture.

Le nombre de passages en déchèterie est-il limité ?



Les professionnels ne sont pas restreints en nombre d'allers et venues, cependant le gardien pourra refuser tout apport en quantité trop importante. Il est donc préférable de contacter la déchèterie en amont pour préparer son dépôt.
> decheteries@lecotentin.fr

À VOS QUESTIONS

Mon client me demande un document de bon traitement de mes déchets, le gardien sera-t-il en capacité de me fournir ce document ?



La collectivité remettra au professionnel un justificatif de dépôt permettant d'attester la dépense auprès des clients.

On m'oblige à passer sur le pont bascule, même pour les déchets gratuits, est-ce normal ?



Oui, tous les professionnels doivent obligatoirement passer par le pont bascule si le site en est équipé. Tout refus de pesée vous sera facturé (tarifs disponibles sur la déchèterie ou lecotentin.fr)

J'ai voulu aller vider mes déchets à la déchèterie samedi mais l'accès m'a été refusé ?



L'accès en déchèterie n'est pas autorisé le week-end pour les professionnels, nous vous invitons à respecter les jours et horaires précisés page 8.

Pourquoi certains déchets sont acceptés pour les particuliers et pas pour les professionnels ?



Les professionnels bénéficient de filières spécifiques professionnelles qui ne sont pas ouvertes aux particuliers.

